



Simonne-Monet-Chartrand
1303 Jacques-Cartier Est
Longueuil (Qc) J4M 2A5

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LA DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS

Votre enfant doit recevoir un médicament pendant sa présence à l'école. Nous vous demandons de compléter et de signer ce formulaire d'autorisation. Aucun médicament ne sera distribué sans cette autorisation écrite et signée.

IDENTIFICATION :
 Nom et prénom de l'enfant : _____ Groupe repère : _____
 Nom de la mère : _____ ☎ rés.: _____ ☎ tr.: _____
 Nom du père : _____ ☎ rés.: _____ ☎ tr.: _____
 Nom d'une personne substitut: _____ ☎ rés.: _____ ☎ tr.: _____

MÉDICATION :
 Nom du médicament : _____ Dosage: _____
 Heure de la distribution: _____ Durée prévue du traitement: _____
 Effets secondaires prévisibles, si connus : _____

 Mode de conservation du médicament selon les indications du pharmacien : _____

 Prescrit par Dr: _____

AUTORISATION :
 Par la présente, j'autorise un membre du personnel, délégué par la direction d'école, à distribuer à mon enfant le médicament, tel que prescrit par le médecin.
 Je reconnais que le personnel de l'école et du service de garde acceptent de distribuer des médicaments à mon enfant seulement par souci de commodité, ceux-ci ne possédant pas l'expertise, ni les connaissances professionnelles relatives à la distribution des médicaments. Je dégage l'école et la Commission scolaire de toute responsabilité résultant de la distribution de médicaments.

Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale _____ Date _____

NOTES :

1. Le médicament doit être présenté dans un contenant qui répond aux normes de sécurité (bouchon sécuritaire – contenant incassable).
2. Le contenant doit porter l'étiquette de la pharmacie (duplicata disponible à la pharmacie).
3. La dose requise pour la journée seulement doit être envoyée. Pour certains cas particuliers, l'usage d'un pilulier pourrait être une mesure acceptable. L'étiquette de la pharmacie devra y être également apposée. Le matériel requis devra être acheminé avec le médicament (seringues, compte-gouttes, etc.)
4. Advenant le cas où votre enfant ne prendrait plus le médicament, vous devrez en aviser l'école par écrit.
5. Advenant le cas où le dosage ou l'horaire de la prise du médicament était modifié, veuillez compléter immédiatement un autre formulaire d'autorisation.